



Informations Communales Mai 2026

Mairie de LONNY

Secrétariat de mairie :

Le secrétariat de mairie sera fermé le **7 mai et durant le pont de l'Ascension soit le 15 mai**. En cas d'urgence merci de contacter le maire, ses adjoints ou la gendarmerie de Renwez.

60 ans de L'ASL : Fête foraine 2026 :

L'Association Sports et Loisirs de Lonny fête ses 60 ans et organise pour l'occasion une fête foraine de 3 jours avec attractions et animations. Le 8 mai aura lieu un bal de 21h à 1h. Le 9 mai, un repas villageois à 19h (réservation au 06.66.60.95.92) et un bal de 22h à 3h. Le 10 mai aura lieu un spectacle de cabaret de 15h30 à 18h. Buvette et restauration sont prévues sur place. Durant ces manifestations, la circulation et le stationnement sont interdits place de la mairie, place de l'église et rue du moulin côté impair du n°2 au n°10.

Commémoration du 8 mai 1945 :

A l'occasion de la commémoration du 8 mai 1945, la population est cordialement invitée par la municipalité :

Vendredi 8 mai 2026 à 11h45 place de la mairie.

Les jeunes seront de nouveau invités à chanter l'hymne national devant le monument aux morts.

Un vin d'honneur et une distribution de confiseries pour les enfants auront lieu à l'issue de cette cérémonie sous le chapiteau de la fête.

Travaux d'entretien du château d'eau : Coupure d'eau

Des travaux de lavage intérieur du château d'eau et de changement de vannes auront lieu **le 26 mai**. **Une coupure d'eau dans l'intégralité du village est prévue entre 9h00 et 12h00.**

À l'issue de cette intervention, il convient d'ouvrir lentement les robinets et de procéder à un nettoyage de tous les embouts « brise jets ».

En vous priant de bien vouloir nous excuser pour cette gêne momentanée.

Nouveau conseil municipal :

Suite aux élections et au conseil municipal d'installation ont été élus :

Maire : M. Mickaël Leclère, 1er adjoint : M. Dominique Demely, 2e adjointe : Mme Maryline Guillaume, 3e adjoint : M. Olivier Pion. Conseillères municipales et conseillers municipaux : Mme Brigitte Hugon, M. Richard Bonutto, M. Pascal De Césaire, M. Max Lemaire, M. Yves Chateau, Mme Valérie Raimbeaux, Mme Sabrina Rodriguez, Mme Stéphanie Molet-Malhomme, M. Régis Poli, Mme Nadège Alexandre et Mme Adélaïde Alexandre.

TSVP→

Permanences : MERCREDI et VENDREDI de 16 H 00 à 18 H 00

1 Place de la Mairie 08150 LONNY

Tél. 03.24.54.90.53 - e-mail : commune.lonny@wanadoo.fr

Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 :

Malgré les faibles revenus de la commune, **le nouveau conseil municipal a décidé de ne pas augmenter la part communale des taxes foncières bâties (44,90%), non bâties (30,49%) et des taxes d'habitation** sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (14,17 %).

Les économies ayant déjà été faites, l'inflation nous obligera à trouver des solutions pour toujours maîtriser nos dépenses.

État de la dette :

A ce jour notre dette est constituée de 3 emprunts se terminant en 2027, 2030 et 2035. Au 1^{er} janvier 2026, elle s'élève à 280 585,98€ soit **445,37€** par habitant ce qui est inférieur à la moyenne nationale des communes de 500h à 2000h. Notre capacité de désendettement est de 2 ans et 4 mois, ce qui est légèrement inférieure à la moyenne nationale des communes de 500 à 2000 habitants. Nos finances sont donc saines mais nous devons rester vigilants.

Budget 2026 :

En dépit des dotations et participations égales à celle de 2015 et de l'inflation, le conseil municipal a voté le 28 avril dernier, un budget primitif 2026 en hausse pour la commune de 1 217 173,75€ dont 379 155,95 € en investissement.

Pour le service de l'eau, le budget, quasi constant par rapport à 2025, s'élève à 158 877,98€ dont 62 852,83€ en investissement.

Inscriptions scolaires

Les inscriptions des nouveaux élèves pour l'année scolaire 2026-2027 sont ouvertes notamment pour les enfants nés en 2023. Vous pouvez prendre rendez-vous dès à présent au **03.24.54.96.70** ou sur **ce.0080769z@ac-reims.fr**. Il conviendra de vous munir du livret de famille, du carnet de santé de votre enfant et de **la fiche d'inscription préalablement délivrée par la mairie**.

Bruits de voisinage :

Les particuliers doivent prendre toutes mesures afin que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse (liste non limitative) ne soient pas cause de gêne au voisinage.

Ces travaux sont autorisés uniquement :

les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h,

les samedis : de 9h à 12h et de 14h à 18h00,

les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h.

Les professionnels utilisant des outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises **doivent interrompre leurs travaux entre 20h et 7h et toute la journée les dimanches et jours fériés**, sauf en cas d'intervention nécessité par l'urgence et à l'exception des agriculteurs durant les activités saisonnières de semis et de récoltes.

Le Maire,
Mickaël LECLÈRE

Permanences : MERCREDI et VENDREDI de 16 H 00 à 18 H 00

1 Place de la Mairie 08150 LONNY

Tél. 03.24.54.90.53 - e-mail : commune.lonny@wanadoo.fr